

Note 21-34

Permanence BC

Une soirée de permanence BC se tiendra le **mercredi 21 juillet** prochain, et ce, jusqu'à **19 h**.

Prenez rendez-vous avec votre conseillère pédagogique si vous désirez venir chercher des livres dans notre centre de documentation.

Des mesures sont prises, en vue de la situation actuelle, pour assurer votre sécurité.

Au plaisir de vous rencontrer!



L'équipe BC

Instruction 3 : Incitatif financier offert à la personne responsable d'un service de garde en milieu familial subventionné ayant neuf places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique

Je vous informe que le ministère de la Famille a publié l'Instruction n° 3 concernant l'incitatif financier offert à la RSE subventionnée ayant neuf places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique. Cette instruction vise à définir les conditions de paiement, les modalités de financement, de calcul et de versement de l'incitatif financier à la RSG subventionnée qui détient déjà une reconnaissance pour neuf places ou augmente sa capacité d'accueil à neuf places.

Cet incitatif financier exceptionnel est exclusif aux personnes admissibles selon les conditions spécifiées à l'instruction.

L'Instruction n° 3 est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>.

Pour de plus amples renseignements ou si vous souhaitez augmenter votre capacité d'accueil à neuf places, veuillez communiquer avec moi à vsamson@virecrepe.com.

Véronique Samson, Directrice BC

Instruction 21 : Montant forfaitaire à la personne responsable d'un service de garde en milieu familial subventionné ayant six places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique

Je vous informe que le ministère de la Famille a publié l'Instruction n° 21 concernant un montant forfaitaire à la RSE subventionné ayant six places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique. Cette instruction vise à définir les conditions de versement, les modalités de financement, de calcul et de versement d'un montant forfaitaire de 3 000 \$ à la RSE qui a maintenu sa reconnaissance pour au moins six places et a offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés **en continu pendant la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022.**

Un deuxième versement annuel d'un montant forfaitaire de 3 000 \$ sera effectué à la RSE qui a maintenu sa reconnaissance pour au moins six places et a offert des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés **en continu pendant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.**

Ce montant forfaitaire exceptionnel est exclusif aux personnes admissibles selon les conditions spécifiées à l'instruction.

L'Instruction n° 21 est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec moi à vsamson@virecrepe.com.

Véronique Samson, Directrice BC

Instruction 4 : Incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme personne responsable d'un service de garde en milieu familial dans le cadre de la relance économique

Je vous informe que le ministère de la Famille a publié l'Instruction n° 4 concernant le Programme établissant un incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSE) dans le cadre de la relance économique. Cette instruction vise à définir la condition de versement, les modalités de financement, de calcul et de versement de l'incitatif financier à la personne apte à être reconnue comme RSG.

Cet incitatif financier exceptionnel est exclusif aux personnes admissibles selon les conditions spécifiées à l'instruction.

L'Instruction n° 4 est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec moi à vsamson@virecrepe.com.

Véronique Samson, Directrice BC



Votre collaboration serait appréciée

Afin de laisser le moins de dossiers possibles aux personnes qui me remplacent pendant mes vacances, je vous demanderais votre collaboration pour me faire parvenir avant le 15 juillet 2021 :

Formulaires de réclamation et fiches

Faire parvenir au BC vos formulaires de réclamations et fiches avant votre départ en vacances. Si des fiches ne sont pas signées, svp noter sur la fiche la date où elle le sera et nous les faire parvenir.

Attestation de fin de garde

Me faire parvenir le plus rapidement possible les attestations de fin de garde (et résiliation, si l'enfant quitte avant la fin de son entente) pour les enfants qui quittent votre service de garde. Si la date de fin est certaine, vous pouvez produire ce document avant la date de fin.

Renouvellement de vos ententes de services qui seront échues avant septembre

Me faire parvenir le plus rapidement possible les renouvellements de vos ententes de service qui seront échues avant septembre.

Dates de vacances (AN et F)

Vous pouvez me faire parvenir par courriel les dates où vous serez en vacances soit en AN ou en F mais précisez-le svp dans votre courriel.

Nouvelles ententes de service (arrivée d'un nouvel enfant)

Si vous avez déjà tous les papiers pour l'arrivée d'un nouvel enfant cet été, me les faire parvenir rapidement.

Corrections attendues de votre part par le BC

Si nous vous avons envoyé un courriel avec une demande de correction sur des réclamations, fiches ou dossiers d'enfants, me les faire parvenir très rapidement.

La Place 0-5 rouverte

Si nous attendions un papier de confirmation d'inscription à la Place 0-5 pour un enfant arrivé sous peu, vous pouvez nous le faire parvenir, car le site de la Place 0-5 est rouvert et accessible.

Merci de votre collaboration,

Manon Pâquet, Adjointe administrative

